

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06
AUTORISANT L’ACHAT D’UNE BÂTISSE ET
EMPRUNT À CETTE FIN**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

Lors d’une séance ordinaire tenue le 10 aout 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Perpétue a adopté le Règlement numéro 2026-06 autorisant l’achat d’une bâtisse et un emprunt à cette fin.

L’objet de ce règlement est d’autoriser l’acquisition d’un immeuble situé au 123, rue Principale, afin d’y relocaliser la bibliothèque municipale, permettant ainsi de libérer une classe au sein de l’école et de répondre aux besoins d’espace du milieu scolaire et municipal.

Le règlement autorise également un emprunt maximal de 235 000 \$ afin de financer cette acquisition.

Le Règlement numéro 2026-06 est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 2197, rang Saint-Joseph, à Sainte-Perpétue (Québec) J0C 1R0, durant les heures normales d’ouverture. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance et en obtenir une copie, conformément à la tarification en vigueur.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi, après avoir reçu les approbations requises.

Donné à Sainte-Perpétue, ce 11 aout 2026.



GUY DUPUIS
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Dupuis, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Perpétue, certifie par la présente avoir publié, en date du 11 aout 2026, l’avis public d’entrée en vigueur du *Règlement numéro 2026-06* autorisant l’achat d’une bâtisse et un emprunt à cette fin, ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Sur le babillard situé au bureau de la municipalité au 2197 rang Saint-Joseph, Sainte-Perpétue (Québec), J0C 1R0, et sur le babillard du magasin L.D. Roy situé au 2448 rang Saint-Joseph, Sainte-Perpétue (Québec), J0C 1R0.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 aout 2026.



GUY DUPUIS
Directeur général et greffier-trésorier